



SKI CLUB DE BESSE

RÈGLEMENT Coupe Marc BRAJON Super Besse

Dimanche 29 janvier 2023

Course U16 à Master



Article 1 : Le SKI CLUB DE BESSE organise le Dimanche 29 janvier 2023 la
Coupe Marc BRAJON

Article 2 : Cette épreuve sera courue sous forme :

Dimanche : slalom géant en 2 manches

(transformation possible en slalom si les conditions l'imposent)

Article 3 : Le règlement sera celui de la FFS et les concurrents devront avoir leur licence en règle.

Article 4 : L'épreuve sera ouverte de U16 à Master, garçons et filles.

Article 5 : Cette course est qualificative pour la Coupe de la Fédération.

Article 6 : Les inscriptions doivent parvenir avant le **vendredi 27 janvier à 19 h** par l'inscription en ligne sur le site du Comité **www.ski-auvergne.com**

Aucune inscription ne sera acceptée après l'heure limite (l'heure du courrier électronique automatique de confirmation depuis le site du Comité faisant foi).

- **10 € par coureur**, tout coureur tiré au sort sera facturé.
- **Tout dossard non rendu** à l'issue de la course sera **facturé 30 €** au club du coureur concerné.
- Le courrier automatique de confirmation d'engagement doit comporter **les noms des juges de portes**, selon le barème de 1 juge pour 1 à 4 coureurs, 2 juges au-delà de 4 coureurs

PROGRAMME

Tirage au sort Samedi 28 janvier à 18 h à l'office du tourisme de Super Besse

Reconnaissance A vitesse réduite le long du tracé, sauf décision contraire du Jury, **dossard apparent**.

Horaires

Remise des dossards (Office du Tourisme) : 8 h 00

Reconnaissance : 8 h30 à 9h15

Fermeture de la piste : 9h15

Départ de la 1^{re} manche : 9 h30

Départ de la 2^e manche : 1 h après la fin de la 1^{re} manche

Remise des prix 45 mn après la fin de l'épreuve dans la salle de l'office du tourisme

Le port du casque et d'une protection dorsale sont obligatoires.

Toute inscription équivaut à une acceptation pure et simple du présent règlement et de celui de la FFS.

NB : Les dossards ne seront remis au chef d'équipe qu'en présence des juges de porte et après règlement des frais d'inscription.

Toute décision de report ou d'annulation sera publiée sur le site du Comité jeudi à partir de midi

63610 BESSE

<http://www.skiclubbesse.fr> scbesse@wanadoo.fr



SKI CLUB DE BESSE

Compléments d'informations Coupe Marc BRAJON

- 1- Les dossards seront remis à l'entraîneur uniquement, après règlement des frais d'inscription (10 euros / coureur inscrit) (chèque à l'ordre de « ski club de Besse » ou espèces).
- 2- Suivi des résultats en live : <https://live.cantal-chrono.fr/>
- 3- Réclamation dans les 15 minutes auprès du Délégué technique



63610 BESSE

<http://www.skiclubbesse.fr> scbesse@wanadoo.fr

